



Assemblée générale

Soixantième session

69^e séance plénière

Vendredi 23 décembre 2005, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Eliasson (Suède)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Point 47 de l'ordre du jour (*suite*)

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Projet de résolution (A/60/L.44)

Le Président (*parle en anglais*) : Les Membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat conjoint sur le point 47 de l'ordre du jour, et sur le point 66 de l'ordre du jour et ses alinéas a) et b) aux 31^e à 33^e séances plénières, les 13 et 14 octobre.

Je donne à présent la parole au représentant du Rwanda, qui va présenter le projet de résolution A/60/L.44.

M. Kamanzi (Rwanda) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Afrique et de tous les coauteurs, j'ai l'honneur de présenter, au titre du point 47 de l'ordre du jour, le projet de résolution A/60/L.44, intitulé « 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique ».

Je tiens à annoncer que, depuis la publication du projet de résolution, les pays suivants se sont portés coauteurs : Angola, Brésil, Djibouti, Égypte, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Lesotho, Jamahiriya arabe libyenne, Slovaquie, Slovénie, Îles Salomon, République arabe syrienne et Turquie.

L'Afrique supporte une proportion écrasante du fardeau du paludisme. Le Secrétaire général signale que « Près de 144 millions de personnes vivent actuellement en Afrique dans des zones sujettes aux épidémies de paludisme » (A/60/208, par. 35). Les épidémies entraînent chaque année près de 12 millions de crises de paludisme et font annuellement de 155 000 à 310 000 morts de tous âges rien qu'en Afrique. Le paludisme est toutefois une maladie qui peut être prévenue, traitée et qui est curable. C'est donc dans un effort pour lutter contre le paludisme et pour mettre en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement que le Groupe des États d'Afrique a présenté le projet de résolution intitulé « 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique ».

Le projet de résolution est une version actualisée d'une résolution semblable adoptée l'an dernier sur la question. Le projet de résolution a été mis à jour pour prendre en compte les faits nouveaux et les mesures novatrices pour lutter contre le paludisme.

Ma délégation souhaite remercier la délégation tanzanienne d'avoir contribué au succès de la négociation du texte, et aussi tous les États Membres qui ont pris part au débat sur le projet de résolution. Leur contribution a enrichi le projet de résolution dont l'application facilitera l'éradication de cette maladie mortelle. Ma délégation, en présentant le projet de résolution, espère que, comme les années précédentes, il sera adopté par consensus.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Les délégations sont informées que des modifications ont été apportées au paragraphe 8 de la version anglaise du projet de résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/60/L.44, tel que révisé oralement.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/60/L.44, tel que révisé oralement?

Le projet de résolution A/60/L.44, tel que révisé oralement, est adopté (résolution 60/221).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 47 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 66 de l'ordre du jour (suite)

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en oeuvre et appui international

a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en oeuvre et appui international

Projet de résolution (A/60/L.16)

b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Projet de résolution (A/60/L.45)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur le point 66 de l'ordre du jour et ses alinéas a) et b), conjointement avec le point 47 de l'ordre du jour, aux 31^e, 32^e et 33^e séances plénières, les 13 et 14 octobre 2005.

Je donne la parole à la représentante de la Jamaïque, qui va présenter les projets de résolution A/60/L.16/Rev.1 et A/60/L.45.

M^{me} Mills (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de présenter deux projets de résolution au titre du point 66 de l'ordre du jour, « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en oeuvre et appui international ».

Je tiens à indiquer que, depuis la présentation officielle des deux textes, d'autres coauteurs ont souscrit aux deux projets de résolution.

En ce qui concerne le projet de résolution A/60/L.16/Rev.1, les coauteurs qui s'ajoutent à ceux figurant dans le document sont l'Angola, l'Autriche, le Canada, le Danemark, Djibouti, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Pologne, le Portugal, le Rwanda, la Slovaquie, l'Espagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'agissant du projet de résolution A/60/L.45 relatif à l'application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, les coauteurs qui s'ajoutent à ceux figurant dans le document sont l'Angola, le Canada et le Rwanda.

Les deux projets de résolution revêtent une importance particulière pour le Groupe 77 et la Chine. Tous deux reflètent toute l'importance que le Groupe attache à l'appui fourni au continent africain. Ceci va dans le sens de l'attention particulière accordée aux besoins spécifiques de l'Afrique tout au long de cette année. Nous continuons, dans les deux projets de résolution, à souligner les progrès enregistrés sur le continent, mais, fait plus important encore, nous réaffirmons la nécessité pour le système des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale en général de prêter un appui constant.

Je tiens à signaler les quelques modifications apportées au projet de résolution A/60/L.16/Rev.1.

Au paragraphe 15 du dispositif, nous supprimerons le membre de phrase « et d'apprécier le niveau et l'étendue de l'aide fournie au regard des annonces de contributions ». Le paragraphe se terminera donc par les mots « en faveur de l'Afrique ».

Ces modifications étant faites, je recommande à l'Assemblée générale, pour adoption par tous les États Membres, les deux projets de résolution.

Avant de terminer, je tiens à féliciter, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le facilitateur, M. Abdellah Benmellouk, du Maroc, et toutes les délégations qui ont participé aux négociations, permettant ainsi aux textes d'être présentés à l'Assemblée pour adoption par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les projets de résolution A/60/L.16/Rev.1, tel que révisé oralement, et A/60/L.45.

S'agissant du projet de résolution A/60/L.16/Rev.1, tel que révisé oralement, je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} Kelley (*parle en anglais*) : À propos du projet de résolution A/60/L.16/Rev.1, tel que révisé oralement, je tiens à informer l'Assemblée générale que par le troisième alinéa du préambule du projet de résolution, tel que révisé oralement, l'Assemblée générale rappellerait en outre « le Document final du Sommet mondial de 2005, qui prend acte de la nécessité de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique ».

Au paragraphe 33 du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale demanderait au Secrétaire général

« de continuer à renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique afin qu'il puisse s'acquitter effectivement de son mandat, notamment suivre, pour en rendre compte, les progrès accomplis dans la satisfaction des besoins particuliers de l'Afrique ».

Les ressources pour renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique figurent dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, tel qu'il figure dans le document A/60/6 (sect. 2), ainsi que dans les estimations révisées, publiées sous la cote A/60/537, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, relativement au document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale de septembre, soumis par le Président de l'Assemblée générale.

Par conséquent, si l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/60/L.16/Rev.1, tel que révisé oralement, aucune dotation supplémentaire ne sera nécessaire.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution A/60/L.16/Rev.1, tel que révisé oralement, et A/60/L.45.

L'Assemblée va d'abord se prononcer sur le projet de résolution A/60/L.16/Rev.1, intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de

l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international », tel que révisé oralement.

L'Ukraine s'est portée coauteur du projet de résolution.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/60/L.16/Rev.1, tel que révisé oralement?

Le projet de résolution A/60/L.16/Rev.1, tel qu'amendé oralement, est adopté (résolution 60/222).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/60/L.45, intitulé « Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ».

L'Ukraine s'est portée coauteur du projet de résolution.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/60/L.45?

Le projet de résolution A/60/L.45 est adopté (résolution 60/223).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux délégations qui souhaitent intervenir au titre des explications de vote sur les projets de résolution qui viennent d'être adoptés, je rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole à la représentante de la République bolivarienne du Venezuela au titre des explications de position.

M^{me} Núñez de Odremán (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation de la République bolivarienne du Venezuela ne s'est pas opposée au consensus, étant donné notre appui aux peuples d'Afrique et notre solidarité à leur égard.

Toutefois, en raison de notre position bien connue concernant le Document final du Sommet mondial de 2005, nous tenons à formuler des réserves concernant le troisième alinéa du préambule de la résolution 60/222 et le cinquième alinéa du préambule de la résolution 60/223.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen des points 66 a) et 66 b) de l'ordre du jour et du point 66 de l'ordre du jour pris dans son ensemble?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Le moment est maintenant venu pour que je fasse quelques remarques finales avant de clore cette partie des travaux de la soixantième session de l'Assemblée générale. Comme je l'ai dit, j'espère qu'aujourd'hui sera le dernier jour de nos travaux, mais comme je ne suis pas certain de l'heure à laquelle nous allons pouvoir nous réunir à nouveau en séance plénière pour nous prononcer sur le budget, j'aimerais profiter de la présence d'un grand nombre de représentants dans la salle ce matin pour dire quelques mots. Je pense que tous ont reçu ma lettre d'hier passant en revue nos réalisations à ce jour dans le suivi du sommet mondial de 2005. Je ne vais pas répéter en détail le contenu de cette lettre, qui a aussi été distribuée dans la salle aujourd'hui.

Comme les membres le savent, la Cinquième Commission n'a pas encore finalisé ses travaux sur le budget 2006-2007. Je me sens encouragé par les efforts constructifs et diligents qui sont actuellement déployés pour trouver des solutions, et j'ai bon espoir que dans le courant de la journée nous pourrions parvenir à une conclusion sur cette question urgente et absolument vitale pour l'Organisation des Nations Unies. Nous avons besoin que des conditions financières clairement définies sous-tendent nos travaux au cours des deux prochaines années.

Je suis le premier à reconnaître qu'au cours de cette période les travaux de l'Assemblée générale ont été d'une intensité peu commune. Rappelons-nous qu'il y a exactement 100 jours, nos dirigeants se sont rassemblés ici pour le Sommet mondial et ont adopté un ambitieux programme de réforme de l'ONU. Cela a déterminé le rythme et la direction d'une grande partie de nos travaux au cours de ces derniers mois. Depuis le Sommet, nous nous attelons résolument à la mise en oeuvre des réformes, tout en menant notre programme de travail normal. Je suis profondément reconnaissant aux représentants de l'énergie qu'ils ont investie dans nos travaux et de la bonne volonté dont ils ont fait preuve en utilisant les mécanismes ouverts, transparents et inclusifs que nous avons mis en place pour nos consultations et négociations.

Nous avons déjà enregistré des réalisations importantes. Nous nous sommes mis d'accord sur la Commission de consolidation de la paix. Nous avons amplifié et transformé le mécanisme de financement humanitaire central pour en faire le nouveau Fonds central d'intervention d'urgence. Nous avons adopté le protocole facultatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, et j'espère que tout à l'heure nous pourrions nous prononcer sur le projet de résolution sur le VIH/sida, ouvrant ainsi la voie à une importante réunion de haut niveau l'année prochaine.

Ce sont là des réalisations dont nous pouvons tous être très fiers. Si elles sont mises en oeuvre de façon rapide et efficace – les termes « mise en oeuvre » sont importants dans notre Organisation – et si elles reçoivent un appui efficace, elles pourront apporter des changements importants et concrets à des personnes dans le monde entier qui comptent sur l'ONU en espérant un avenir meilleur. Ces réalisations indiquent déjà au monde que cet organe, l'Assemblée générale des Nations Unies, peut et va prendre des décisions difficiles mais importantes au sujet des problèmes auxquels le monde et nous-mêmes sommes confrontés.

Les réalisations que nous avons enregistrées jusqu'à présent doivent aussi donner un élan aux travaux en cours sur d'autres questions importantes liées à la réforme : le Conseil des droits de l'homme, le suivi du développement et la réforme du Conseil économique et social, la réforme du Secrétariat et de la gestion, la réforme du Conseil de sécurité et la lutte contre le terrorisme. Elles doivent aussi nous donner de l'énergie lorsque nous aborderons à partir de janvier d'autres aspects du suivi du Sommet, comme la cohérence de l'ensemble du système, les travaux relatifs à l'environnement et la revitalisation de l'Assemblée générale.

Comme je l'ai dit précédemment, je pense que la contribution la plus précieuse et la plus tangible que nous puissions apporter à la revitalisation sera une mise en oeuvre rapide et efficace du Document final du Sommet mondial. Après le travail accompli et les expériences acquises au cours de cet automne, je suis plus convaincu que jamais de l'importance de renforcer le rôle et la pertinence de l'Assemblée générale. Nous représentons toutes les nations et tous les peuples du monde. Ensemble, nous devons réaffirmer la position centrale de l'Assemblée générale en tant que principal

organe délibérant, directeur et représentatif principal de l'Organisation des Nations Unies.

Aujourd'hui, je voudrais tout d'abord exprimer mes remerciements à tous les membres du Secrétariat, à commencer par le Secrétaire général adjoint Jian Chen et tout le personnel dévoué et consciencieux du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Ils nous ont fourni un appui inestimable au cours de cette première partie de la soixantième session. Nous ne saurions non plus oublier toutes les personnes qui œuvrent en coulisses : les interprètes, les imprimeurs et tous ceux qui ont permis à nos travaux de se dérouler sans heurts.

Deuxièmement, je voudrais remercier nos Vice-Présidents, les Présidents des commissions et tous ceux d'entre nous qui ont joué un rôle saillant dans nos travaux jusqu'à présent. Certains viennent de mener à bien leur mission, d'autres la commencent à peine, mais tous sont unis par le talent, par le vif attachement à leur travail et par la détermination à voir l'ONU répondre aux attentes de nos dirigeants.

Je voudrais également remercier tous les Représentants permanents, les représentants et le personnel des missions pour la noblesse d'esprit dont ils ont fait preuve au cours de nos travaux et pour le soutien qu'ils m'ont accordé, ainsi qu'à mon bureau, tout au long de ces 100 premiers jours. Je voudrais adresser des remerciements particuliers à l'excellent groupe des Vice-Présidents, qui m'ont aidé avec talent et dévotion à diriger l'Assemblée générale.

Lorsque je rédigeais ces remarques avec mes collègues, nous nous sommes employés à chercher quels autres événements étaient survenus en 100 jours. Et nous avons trouvé, qu'au XIX^e siècle, un empereur chinois décida d'une réforme de 100 jours, au cours de laquelle il lança un grand nombre de processus de réforme courageux et ambitieux. Le seul problème, et qui m'a d'ailleurs fait hésiter à choisir cet exemple, fut, qu'après 100 jours, sa tante, l'impératrice douairière, décida qu'elle en avait assez et le mit en prison jusqu'à la fin de ses jours.

Pour terminer, je voudrais souhaiter à chacun d'entre vous ainsi qu'à vos familles de bonnes fêtes placées sous le signe de la joie et de la paix et une nouvelle année prospère. Je sais que nous allons tous avoir, y compris les membres de la Cinquième Commission, la possibilité de nous reposer et de recharger nos batteries au cours des jours à venir.

J'attends avec intérêt de retrouver chacun d'entre vous en janvier pour poursuivre notre travail avec plus d'énergie et de détermination et une foi renouvelée en cette Organisation.

L'Assemblée va maintenant examiner les questions restantes qui sont énumérées dans le *Journal* d'aujourd'hui, y compris les rapports de la Cinquième Commission, dès que celle-ci aura achevé ses travaux.

La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 22 h 10.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite de nouveau la bienvenue aux membres ce soir. Ici à l'ONU, nous avons de drôles de façons de célébrer les fêtes. Et pour notre grand plaisir, avant de passer à la question du budget, dont le résultat nous réjouit, nous devons examiner les autres points de l'ordre du jour que nous n'avons pas terminés ce matin.

Point 45 de l'ordre du jour

Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida

Projet de résolution (A/60/L.43)

Rapport de la Cinquième Commission (A/60/625)

Le Président (*parle en anglais*) : Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences du projet de résolution A/60/L.43 sur le budget-programme est publié sous la cote A/60/625, et le texte des incidences sur le budget-programme figure, pour le moment, à la section J du document A/C.5/60/L.22.

Vu l'heure tardive, je ne vais pas lire la déclaration que j'avais préparée sur cet important projet de résolution. Des exemplaires de cette déclaration sont actuellement distribués aux délégations.

Je dirai seulement que la nouvelle année, 2006, marquera la cinquième année depuis l'historique Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, adoptée à la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le monde a fait des progrès dans la lutte contre le VIH/sida, mais il reste encore beaucoup à faire. Au cours de l'heure qui va suivre, plus de 300 personnes vont mourir du sida. Dans le même temps, plus de 500 hommes, femmes et enfants seront

infectés, et plus de la moitié d'entre eux ont moins de 24 ans.

Notre réaction initiale face au VIH/sida a été lente, mais nous devons faire de 2006 l'année où la communauté internationale sera enfin à la hauteur de la tâche à accomplir. Nous devons faire porter nos efforts sur l'éducation, les sexes spécifiques et la santé. J'ai constaté avec plaisir que le récent Document final du Sommet de l'Assemblée (résolution 60/1) comportait des dispositions sur les capacités des systèmes de santé et que l'Assemblée a adopté à l'unanimité une résolution sur l'intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde (résolution 60/35).

Le projet de résolution I que je présente aujourd'hui, intitulé « Préparatifs et organisation de la réunion de suivi de la suite donnée aux décisions prises à la vingt-sixième session spéciale : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida », prépare la voie à l'examen global des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida de 2001 et à la réunion de haut niveau qui doit se tenir en mai et en juin 2006. Par ailleurs, il répond à l'engagement pris par nos dirigeants au Sommet mondial de 2005 de mettre intégralement en œuvre les engagements énoncés dans la Déclaration.

Je tiens à remercier très sincèrement l'Ambassadeur Christopher Hackett, de la Barbade, et l'Ambassadeur Laxanachantorn Laohaphan, de la Thaïlande, pour la compétence et le dévouement avec lesquels ils ont coprésidé les consultations qui ont abouti à ce projet de résolution. Et, bien entendu, je tiens à rendre hommage à tous les représentants pour être parvenus à un accord lors des consultations. Nous savons tous qu'il a été difficile de trouver un terrain d'entente sur certaines questions sensibles. Cet esprit de compromis est fort apprécié.

Pour terminer, je tiens à faire remarquer que la participation de représentants de haut niveau à la réunion proposée pour l'année prochaine sera décisive. Si le projet de résolution A/60/L.43 est adopté aujourd'hui, j'encourage vivement le plus grand nombre d'États Membres possibles à envoyer un représentant de haut niveau à la réunion.

Avant de donner la parole au représentant de Cuba qui souhaite intervenir au titre des explications de position sur le projet de résolution A/60/L.43, je rappelle aux délégations que les explications de vote

ou de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Cumberbach Miguén (Cuba) (*parle en espagnol*) : Lorsque le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) a été adopté, notre délégation a indiqué clairement son mécontentement relativement à la partie consacrée aux différentes questions liées au programme international de développement. Nous avons exprimé sans équivoque nos réserves à l'égard de ce texte, dont l'adoption a manqué de transparence et a été le résultat de manipulations menées par quelques délégations très puissantes. Aucun progrès substantiel n'a été réalisé par rapport aux engagements pris lors des réunions et conférences au sommet des Nations Unies, pas plus que n'ont pu être réaffirmés leurs résultats.

S'agissant de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, si, d'une part, il a été dit que l'on mettrait pleinement en œuvre ce dont il avait été convenu à la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2001, immédiatement après, ces engagements ont été sapés dans leur essence lorsque l'on a limité l'objectif d'un accès universel au traitement pour tous ceux qui en ont besoin, à une simple intention consistant à atteindre ce même objectif d'ici à 2010, alors que nous savons tous qu'il faut mener des actions urgentes et effectives pour arrêter cette pandémie maintenant.

Il est clair que les gardiens du marché néo-libéral accordent plus d'importance aux profits des grandes compagnies pharmaceutiques qu'à la vie de millions d'être humains qui souffrent des effets du VIH/sida. Il serait bon, Monsieur le Président, que les familles des près de 300 personnes qui vont mourir, comme vous l'avez dit, dans l'heure qui suit, en soient informées.

En adoptant le projet de résolution A/60/L.43, sur les préparatifs de la réunion sur cette question qui se tiendra l'année prochaine, l'Assemblée générale est sur le point de commettre la même erreur qu'en septembre 2005. C'est pourquoi notre délégation ne s'associera pas à ce consensus et se dissocie du texte sur l'accès universel au traitement universel pour tous ceux qui en ont besoin, figurant au paragraphe 12, texte qui répète la même mesure rétrograde prise au paragraphe 57 d) du Document final du Sommet mondial de septembre 2005. En outre, ce libellé ouvre les portes à la dilution d'autres objectifs de développement en matière de

santé publique et d'autres domaines qui n'intéressent pas le « grand capital ».

Notre pays continuera à s'opposer aux obstacles qui continuent de s'accumuler sur la voie du développement durable des pays en développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Vu l'heure tardive, je demande aux représentants d'expliquer leur vote avant ou après le vote le plus brièvement possible.

L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de résolution A/60/L.43, intitulé « Préparation et organisation de la réunion de suivi de 2006 sur les textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/60/L.43?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/224).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole aux délégations qui souhaitent intervenir au titre des explications de position sur le projet de résolution qui vient d'être adopté.

M. Yáñez Pilgrim (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Notre délégation ne s'est pas opposée au consensus sur le projet de résolution A/60/L.43, mais elle estime qu'il est nécessaire de faire la déclaration suivante.

Une des nombreuses raisons pour lesquelles la République bolivarienne du Venezuela n'a pas accepté le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), en septembre de cette année, a été le recul considérable enregistré en matière de lutte contre le VIH/sida que l'on essaie de reconnaître par le biais de ce document. La République bolivarienne du Venezuela voit dans le nouveau libellé accepté par quelques chefs d'État et de gouvernement un recul et la non-application de la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement, puisque l'on ne s'engage maintenant qu'à réaliser, dans la plus grande mesure possible, l'objectif d'un accès universel au traitement pour toutes les personnes dans le besoin d'ici à 2010 au lieu de dégager un consensus fort qui assure à tous l'accès au traitement antirétroviral.

Nous exhortons la communauté internationale tout entière à préserver les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire et à ne pas limiter les

objectifs déjà établis en 2000 à ce nouvel énoncé peu encourageant. Nous espérons également que ce recul dans la lutte contre le fléau que représente le VIH/sida ne constitue pas un précédent pour que les pays les plus puissants du système international puissent réduire à leur plus simple expression les autres objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour ces raisons, nous avons des réserves en ce qui concerne le troisième alinéa du préambule et le paragraphe 12 du projet de résolution.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se sont joints au consensus sur la résolution qui vient d'être adoptée sur les préparations et organisation de la réunion de suivi de 2006 sur les textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida. Bien que nous regrettions la publication à la dernière minute d'un rapport inattendu sur les incidences sur le budget-programme, nous pensons que tous les coûts relatifs à l'examen complet qui ne sont pas déjà couverts par le budget biennal seront absorbés.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 45 de l'ordre du jour.

Point 73 de l'ordre du jour (*suite*)

a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Projet de résolution (A/60/L.34)

Amendement (A/60/L.35)

Rapport de la Cinquième Commission
(A/60/621)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu un débat sur le point 73 de l'ordre du jour et ses alinéas a), c) et d) à ses 51^e et 52^e séances plénières, le 14 novembre 2005, et a adopté sept résolutions au titre de ce point à ses 52^e et 63^e séances plénières.

Au titre de ce sous-point de l'ordre du jour, l'Assemblée générale est maintenant saisie d'un projet de résolution, publié sous la cote A/60/L.34, et d'un amendement à celui-ci, publié sous la cote A/60/L.35. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de

résolution A/60/L.34 et de son amendement est publié sous la cote A/60/621, et le texte relatif aux incidences sur le budget-programme est publié, pour le moment, à la section F du document A/C.5/60/L.22.

Avant de poursuivre, j'informe les membres que l'auteur de l'amendement publié sous la cote A/60/L.35 a retiré cet amendement.

Je donne la parole au représentant des États-Unis, qui souhaite intervenir au titre d'une explication de position.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont heureux de se joindre au consensus sur le projet de résolution sur l'aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles, et souhaiteraient apporter l'explication suivante.

En ce qui concerne le paragraphe 5, pour lequel nous avons proposé un amendement, publié sous la cote A/60/L.35, nous souhaiterions souligner que nous sommes déterminés à mettre en œuvre le mandat du projet de résolution. Nous tenons également à réaffirmer notre détermination à mettre fin au génocide où qu'il se produise et à appuyer les programmes de vulgarisation à l'intention de tous les citoyens et de tous les pays qui ont souffert de ce crime monstrueux. C'est la raison pour laquelle nous nous joignons au consensus sur ce projet de résolution.

Nous avons alloué des ressources monétaires et humaines importantes à une série de programmes au Rwanda, dans des domaines qui vont de la démocratie et de la gouvernance à la santé, au VIH/sida, à la croissance économique rurale et à la sécurité alimentaire. Certains de ces programmes ont pour objectif de faire progresser la justice et la réconciliation aux niveaux local et national. Un fait qui présente un intérêt particulier pour le projet de résolution est que nous contribuons financièrement au Fonds pour les survivants du génocide, qui accorde des bourses aux survivants. En outre, nous finançons à hauteur de 25 % le Tribunal pénal chargé de juger et de condamner les auteurs du génocide de 1994. Ce sont là des contributions importantes qui témoignent de la force de notre détermination à lutter contre le génocide et à en traduire les auteurs en justice.

Notre position concernant le paragraphe 5 reflète notre conviction selon laquelle le renforcement de

l'autorité, de l'efficacité et de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dépend en partie de la réforme budgétaire.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/60/L.34, intitulé « Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles ».

Un certain nombre de pays supplémentaires se sont portés auteurs du projet de résolution : Burundi, Croatie, Italie, Monaco, Norvège, Slovaquie, Afrique du Sud, ex-République yougoslave de Macédoine et Tunisie.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/60/L.34?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/225).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant du Nigéria au titre des explications de vote après le vote.

M. Idoko (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je vais être bref dans la mesure où la soirée est déjà bien avancée et que nous accusons déjà du retard par rapport à nos vacances.

Je suis reconnaissant aux membres d'avoir adopté cette résolution sans la mettre aux voix. Nous souhaitons également rappeler qu'une résolution semblable a été adoptée sans vote l'année dernière. L'adoption de ce soir montre encore une fois la compréhension et l'appui dont les membres ont fait preuve non seulement en ce qui concerne la résolution mais également en ce qui concerne la situation des survivants du génocide de 1994 au Rwanda.

Je souhaite également remercier les délégations qui ont pris part aux négociations sur le projet de résolution pour le niveau de compréhension et de flexibilité dont elles ont fait preuve au cours des consultations. Notre gratitude va également aux pays qui ont parrainé le projet de résolution.

Je souhaite aux membres de très bonnes vacances de fin d'année.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 73 a) de l'ordre du jour.

Rapports des Première, Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va à présent examiner les rapports restants des trois commissions dans cet ordre : le rapport de la Première Commission sur le point 97 de l'ordre du jour; les rapports de la Deuxième Commission sur les points 54 c) et 55 a) de l'ordre du jour; et les rapports de la Troisième Commission sur les points 64, 67, 71 b) et 71 c) de l'ordre du jour. Ensuite, l'Assemblée générale examinera également les rapports de la Cinquième Commission sur les points 121, 122, 127 à 129, 132, 134, 135, 123,124 et 122 de l'ordre du jour.

Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports des quatre commissions dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de ces quatre commissions ont été clairement exposées en commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission ».

Je rappelle également aux délégations, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations figurant dans les rapports des Première, Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions, je voudrais informer les représentants

que, pour prendre nos décisions, nous allons procéder de la même manière qu'en commission, sauf notification contraire faite à l'avance. Cela signifie que lorsque des votes enregistrés ou des votes séparés ont eu lieu, nous ferons de même. J'espère également que nous pourrions adopter sans vote les recommandations qui ont été adoptées sans vote en commission.

Point 97 de l'ordre du jour (*suite*)

Désarmement général et complet

Rapport de la Première Commission

(A/60/463)

Rapport de la Cinquième Commission

(A/60/617)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution XXIV, recommandé par la Première Commission au paragraphe 94 de son rapport.

Le rapport de la Cinquième Commission relatif aux incidences sur le budget-programme du projet de résolution XXIV est publié sous la cote A/60/617, et le texte des incidences sur le budget-programme, figure, pour le moment, à la section B du document A/C.5/60/L.22.

Le projet de résolution XXIV est intitulé « Transparence dans le domaine des armements ».

Des votes enregistrés ont été demandés sur le membre de phrase « et des recommandations figurant aux paragraphes 112 à 114 du rapport de 2003 du Secrétaire général » figurant au paragraphe 2 et sur les paragraphes 3, 4 b) et 6 du projet de résolution XXIV. Y a-t-il des objections à ces demandes?

Puisqu'il n'y a pas d'objections, je vais d'abord mettre aux voix le membre de phrase « et des recommandations figurant aux paragraphes 112 à 114 du rapport de 2003 du Secrétaire général » figurant au paragraphe 2 du projet de résolution XXIV, sur lequel un vote séparé a été demandé. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Vote pour :

Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Brésil, Brunéi

Darussalam, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Monaco, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du).

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Comores, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Tunisie, Yémen.

Par 97 voix contre zéro, avec 20 abstentions, le membre de phrase « et des recommandations figurant aux paragraphes 112 à 114 du rapport de 2003 du Secrétaire général » est maintenu au paragraphe 2.

[Les délégations de la Bolivie, de l'Érythrée, d'Israël, du Paraguay et de la Zambie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour; les délégations du Liban et du Royaume-Uni ont informé le Secrétariat qu'elles entendaient s'abstenir]

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais ensuite mettre aux voix le paragraphe 3 du projet de résolution XXIV, sur lequel un vote séparé a été demandé. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Monaco, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Chine, Comores, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Maroc, Mauritanie, Oman, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, Tunisie, Yémen.

Par 94 voix contre zéro, avec 22 abstentions, le paragraphe 3 est maintenu.

[Les délégations de la Bolivie, de l'Érythrée, d'Israël, du Paraguay et de la Zambie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour; la délégation du Liban a informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir; la délégation du Myanmar a informé le Secrétariat qu'elle entendait ne pas participer au vote]

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 4 b) du projet de résolution XXIV, sur lequel un vote séparé a été demandé. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Monaco, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du).

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Comores, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Tunisie, Yémen.

Par 97 voix contre zéro, avec 19 abstentions, le paragraphe 4 b) est maintenu.

[Les délégations de la Bolivie, de l'Érythrée, d'Israël, du Paraguay et de la Zambie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles

entendaient voter pour; la délégation du Liban a informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir; la délégation du Myanmar a informé le Secrétariat qu'elle entendait ne pas participer au vote]

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 6 du projet de résolution XXIV, sur lequel un vote séparé a été demandé. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Monaco, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du).

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Chine, Comores, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Maroc, Mauritanie, Mexique, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Tunisie, Yémen.

Par 93 voix contre zéro, avec 22 abstentions, le paragraphe 6 est maintenu.

[Les délégations de la Bolivie, de l'Érythrée, d'Israël, du Paraguay et de la Zambie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour; les délégations du Liban et de la Nouvelle-Zélande ont informé le Secrétariat qu'elles entendaient s'abstenir]

Le Président (*parle en anglais*): Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution pris dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Monaco, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Chine, Comores, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Iraq,

Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Maroc, Mauritanie, Oman, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, Tunisie, Yémen.

Par 99 voix contre zéro, avec 22 abstentions, le projet de résolution XXIV pris dans son ensemble est adopté (résolution 60/226).

[Les délégations de la Bolivie et d'Israël ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour; les délégations du Liban et du Myanmar, qu'elles entendaient s'abstenir]

Le Président (*parle en anglais*): Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 97 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen de tous les rapports de la Première Commission.

Point 54 de l'ordre du jour (suite)

Mondialisation et interdépendance

c) Migrations internationales et développement

Rapport de la Deuxième Commission

(A/60/490/Add.3)

Rapport de la Cinquième Commission

(A/60/623)

Le Président (*parle en anglais*): L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution II recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 15 de son rapport.

Le rapport de la Cinquième Commission relatif aux incidences sur le budget-programme du projet de résolution II est publié sous la cote A/60/623, et le texte des incidences sur le budget-programme figure, pour le moment, à la section H du document A/C.5/60/L.22.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution II. La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution II. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 60/227).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 54 c) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 55 de l'ordre du jour (*suite*)

Groupe de pays en situation particulière

a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Rapport de la Deuxième Commission
(A/60/491/Add.1)

Rapport de la Cinquième Commission
(A/60/624)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 13 de son rapport.

Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution est publié sous la cote A/60/624, et le texte des incidences sur le budget-programme figure, pour le moment, à la section I du document A/C.5/60/L.22.

Un vote séparé a été demandé sur le paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution. Y a-t-il des objections à cette demande?

Puisqu'il n'y a pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 6 du projet de résolution, sur lequel un vote séparé a été demandé. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bénin, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cap-Vert, Chili, Chine, Comores, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Fédération de Russie, France, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kirghizistan, Lesotho, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège,

Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Singapour, Somalie, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Soudan.

S'abstiennent :

Allemagne, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.

Par 86 voix contre 2, avec 38 abstentions, le paragraphe 6 est maintenu.

[Les délégations de la Bolivie, du Canada, de la Colombie, du Paraguay et du Soudan ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour; les délégations de l'Espagne, d'Israël, de la Nouvelle-Zélande, du Portugal et du Royaume-Uni, qu'elles entendaient s'abstenir]

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution pris dans son ensemble. La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution pris dans son ensemble est adopté (résolution 60/228).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 55 a) de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen de tous les rapports de la Deuxième Commission.

Point 64 de l'ordre du jour (suite)**Promotion de la femme****Rapport de la Troisième Commission**
(A/60/503)**Rapports de la Cinquième Commission**
(A/60/616 et A/60/619)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution IV et VI recommandés par la Troisième Commission au paragraphe 48 de son rapport.

Les rapports de la Cinquième Commission relatifs aux incidences sur le budget-programme des projets de résolution IV et VI sont publiés respectivement sous les cotes A/60/619 et A/60/616. Le texte des incidences sur le budget-programme des deux projets de résolution figure, pour le moment, aux sections A et D du document A/C.5/60/L.22, respectivement.

Comme convenu à la Cinquième Commission, je tiens à porter à l'attention des membres qu'une légère correction a été apportée à dernière phrase de la section D du document A/C.5/60/L.22, qui se termine désormais par le mot « 2006 ».

Le projet de résolution IV est intitulé « Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bénin, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pérou,

Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Australie, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, Finlande, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

S'abstiennent :

Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Estonie, Fédération de Russie, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suisse, Ukraine.

Par 95 voix contre 10, avec 25 abstentions, le projet de résolution IV est adopté (résolution 229).

[Les délégations de la Bolivie, d'Israël et du Paraguay ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour]

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution VI est intitulé « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ».

Des votes séparés ont été demandés sur les paragraphes 14 et 15 du projet de résolution VI. Y a-t-il des objections à cette demande?

Puisqu'il n'y a pas d'objections, je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 14 du projet de résolution VI, sur lequel un vote séparé a été demandé. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie,

Comores, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

Brunéi Darussalam, Émirats arabes unis, Japon, Malaisie, Myanmar, Singapour.

Par 117 voix contre une, avec 6 abstentions, le paragraphe 14 est maintenu.

[Les délégations de la Bolivie, d'Israël et du Paraguay ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour]

Le Président (*parle en anglais*): Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 15 du projet de résolution VI, sur lequel un vote séparé a été demandé. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark,

Djibouti, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie.

Votent contre :

Arabie saoudite, Bahreïn, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Jamahiriya arabe libyenne, Soudan, Yémen.

S'abstiennent :

Brunéi Darussalam, Chine, Émirats arabes unis, Japon, Malaisie, Myanmar, Qatar, Singapour.

Par 105 voix contre 8, avec 8 abstentions, le paragraphe 15 du projet de résolution VI a été maintenu.

[Les délégations de la Bolivie, d'Israël et du Paraguay ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour]

Le Président (*parle en anglais*): Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution VI pris dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine,

Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

Néant.

Par 127 voix contre une, le projet de résolution VI pris dans son ensemble est adopté (résolution 60/230).

[Les délégations de la Bolivie, d'Israël, du Paraguay et des Philippines ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour]

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 64 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 67 de l'ordre du jour (*suite*)

Promotion et protection des droits de l'enfant

Rapport de la Troisième Commission (A/60/505)

Rapport de la Cinquième Commission (A/60/618)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution II recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 46 de son rapport.

Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution II a été publié sous la cote A/60/618. Pour le moment, le texte relatif aux incidences sur le budget-programme figure à la section C du document A/C.5/60/L.22.

À propos du projet de résolution II, le secrétariat de la Troisième Commission nous a indiqué que, par inadvertance, des noms ont été omis dans la liste des auteurs contenue dans le rapport de la Commission. Un correctif sera publié ultérieurement.

Le projet de résolution II est intitulé « Droits de l'enfant ». Des votes séparés ont été demandés sur les paragraphes 15 d), 27, 28 et 35. Y a-t-il des objections à ces demandes?

Puisqu'il n'y a pas d'objection, je vais tout d'abord mettre aux voix le paragraphe 15 d) du projet de résolution II, sur lequel un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman,

Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie.

Votent contre :

Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Barbade, Brunéi Darussalam, États-Unis d'Amérique, Guyana, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Malaisie, République arabe syrienne, Singapour.

S'abstiennent :

Bahreïn, Émirats arabes unis, Gambie, Ghana, Guinée, Inde, Indonésie, Malawi, Maroc, Ouganda, Qatar, Sri Lanka, Yémen, Zimbabwe.

Par 95 voix contre 11, avec 14 abstentions, le paragraphe 15 d) du projet de résolution II est maintenu.

[Les délégations de la Bolivie, d'Israël et du Paraguay ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour; la délégation de la Zambie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir]

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 27 du projet de résolution, sur lequel un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Namibie, Népal, Niger, Nigéria,

Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe.

Votent contre :

Arabie saoudite, Barbade, Brunéi Darussalam, Chine, Costa Rica, Égypte, États-Unis d'Amérique, Guyana, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Maldives, Mali, Philippines, République arabe syrienne, République de Corée, Singapour, Soudan, Yémen.

S'abstiennent :

Antigua-et-Barbuda, Bahreïn, Bangladesh, Émirats arabes unis, Gambie, Ghana, Guinée, Jordanie, Malaisie, Maroc, Myanmar, Oman, Pakistan, Qatar, Sri Lanka, Zambie.

Par 85 voix contre 20, avec 16 abstentions, le paragraphe 27 du projet de résolution II est maintenu.

[Les délégations de la Bolivie, du Costa Rica, d'Israël, d'Oman et du Paraguay ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour; la délégation du Zimbabwe a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir]

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent mettre aux voix le paragraphe 28 du projet de résolution II, sur lequel un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala,

Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du).

Votent contre :

Antigua-et-Barbuda, Barbade, Brunéi Darussalam, Guyana, Jamaïque, Malaisie, République arabe syrienne, Singapour, Yémen, Zimbabwe.

S'abstiennent :

Arabie saoudite, Bahreïn, Chine, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Gambie, Ghana, Guinée, Iran (République islamique d'), Maroc, Oman, Ouganda, Qatar, République de Corée, Soudan, Sri Lanka, Zambie.

Par 93 voix contre 10, avec 17 abstentions, le paragraphe 28 du projet de résolution II est maintenu.

[Les délégations de la Bolivie, d'Israël, d'Oman et du Paraguay ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour; la délégation du Zimbabwe a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir]

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 35 du projet de résolution II, sur lequel un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Brunéi Darussalam, Bulgarie,

Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Japon, Ouganda.

S'abstiennent :

Ghana, Guinée, Maroc.

Par 116 voix contre 3, avec 3 abstentions, le paragraphe 35 du projet de résolution II est maintenu.

[Les délégations de la Bolivie, du Brésil, d'Israël et du Paraguay ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour]

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent mettre aux voix le projet de résolution II pris dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Brésil, Brunéi Darussalam,

Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

Néant.

Par 130 voix contre 1, le projet de résolution II est adopté (résolution 60/231).

[Les délégations de la Bolivie, d'Israël et du Paraguay ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour]

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant des États-Unis d'Amérique qui souhaite intervenir au titre des explications de vote.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne la résolution 60/231, intitulée « Droits de l'enfant » et présentée au titre du point 67 de l'ordre du jour, « Promotion et protection des droits de l'enfant », les États-Unis voudraient

attirer l'attention de l'Assemblée générale sur les amendements au projet de résolution soumis par notre délégation lors de l'examen du texte par la Troisième Commission. Nous n'entendons pas soumettre de nouveau ces amendements en séance plénière, mais nous voudrions toutefois qu'il soit consigné officiellement que notre position n'a pas changé. Les États-Unis souhaitent marquer leur désaccord avec le libellé des références faites dans la résolution à la Cour pénale internationale et à la Convention sur les droits de l'enfant, entre autres dispositions, et avec le peu d'accent mis sur d'autres instruments de protection des enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 67 de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Point 71 de l'ordre du jour (suite)

Questions relatives aux droits de l'homme

b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Rapport de la Troisième Commission

[A/60/509/Add.2 (Part I)]

Rapport de la Cinquième Commission (A/60/622)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 21 de son rapport.

Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution a été publié sous la cote A/60/622. Pour le moment, le texte relatif aux incidences sur le budget-programme figure à la section G du document A/C.5/60/L.22.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées ».

La Troisième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/232).

Le Président (*parle en anglais*): Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a terminé avec son examen du point 71 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Rapport de la Troisième Commission
(A/60/509/Add.3)

Rapport de la Cinquième Commission
(A/60/620)

Le Président (*parle en anglais*): L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution VI, recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 70 de son rapport.

Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution VI a été publié sous la cote A/60/620. Pour le moment, le texte relatif aux incidences sur le budget-programme figure à la section E du document A/C.5/60/L.22.

Je donne la parole au représentant du Myanmar qui souhaite intervenir au titre des explications de position avant qu'une décision ne soit prise sur le projet de résolution.

M. Wai (Myanmar) (*parle en anglais*): Pour les raisons que nous avons énoncées haut et fort durant la réunion de la Troisième Commission tenue le 18 novembre 2005, nous rejetons catégoriquement les allégations et accusations figurant dans le projet de résolution VI, intitulé « Situation des droits de l'homme au Myanmar ». Au nom de la délégation du Myanmar, je tiens également à réaffirmer que nous nous dissociions de ce projet de résolution.

Le Président (*parle en anglais*): Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution VI, intitulé « Situation des droits de l'homme au Myanmar ».

La Troisième Commission a adopté le projet de résolution VI sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution VI est adopté (résolution 60/233).

Le Président (*parle en anglais*): Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a terminé avec son examen du point 71 c) de l'ordre du jour et du point 71 de l'ordre du jour pris dans son ensemble?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen de tous les rapports de la Troisième Commission.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président (*parle en anglais*): L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission au titre des points 121, 122, 127 à 129, 132, 134, 135, 123, 124 et 122 de l'ordre du jour.

Je prie le Rapporteur de la Cinquième Commission, M^{me} Katja Pehrman, de la Finlande, de bien vouloir présenter les rapports de la Cinquième Commission en une seule intervention.

M^{me} Pehrman (Finlande) Rapporteur de la Cinquième Commission (*parle en anglais*): J'ai l'honneur, aujourd'hui, de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission contenant des recommandations sur les questions sur lesquelles l'Assemblée générale devait se prononcer au cours de la partie principale de sa soixantième session. La Cinquième Commission a tenu, du 10 octobre au 23 décembre 2005, 36 séances plénières et plus de 100 séances de consultations, sans parler des nombreuses séances de consultations informelles tenues hors de la salle de conférence 5.

Au titre du point 121 de l'ordre du jour, intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes », au paragraphe 7 de son rapport publié sous la cote A/60/561, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution que la Commission a adopté sans vote.

Au titre du point 122 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », au paragraphe 8 de son rapport publié sous la cote A/60/609, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution

intitulé « Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique ».

Au titre du point 127 de l'ordre du jour, intitulé « Plan des conférences », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/60/601, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution sur le plan des conférences que la Commission a adopté sans vote.

Au titre du point 128 de l'ordre du jour, intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/60/602, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution que la Commission a adopté sans vote.

Au titre du point 129 de l'ordre du jour, intitulé « Gestion des ressources humaines », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/60/603, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution que la Commission a adopté sans vote.

Au titre du point 132 de l'ordre du jour, intitulé « Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/60/604, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution intitulé « Suite donnée aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne à l'issue de son audit de la gestion des commissions régionales », que la Commission a adopté sans vote.

Les projets de rapports de la Commission sur les points 134 et 135 de l'ordre du jour, intitulés respectivement « Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 » et « Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 » sont

publiés sous les cotes A/60/605 et A/60/606, respectivement.

Au paragraphe 6 de chaque rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption de deux projets de résolution que la Commission a adoptés sans vote.

Au titre du point 123 de l'ordre du jour, intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 », aux paragraphes 7 et 8 de son rapport publié sous la cote A/60/593, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution et un projet de décision, respectivement. Le projet de résolution est intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : Bureau des Nations Unies au Timor-Leste » La Commission a adopté les deux projets de proposition sans les mettre aux voix.

L'Assemblée est également saisie du document A/60/593/Add.2, au paragraphe 6 duquel, la Cinquième Commission recommande l'adoption d'un projet de résolution sur le « Second rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 », que la Commission a adopté sans vote.

Au titre du point 124 de l'ordre du jour, intitulé « Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 », au paragraphe 45 de son rapport publié sous la cote A/60/608, la Commission recommande l'adoption de cinq projets de résolution dont les textes figurent, pour le moment, dans les documents A/C.5/60/L.25, L.26, L.27, L.12 et L.13 respectivement.

S'agissant également du point 124 de l'ordre du jour, la Commission a examiné 10 états des incidences sur le budget-programme, qui figurent aux sections A à J du document A/C.5/60/L.22. La Commission a adopté les projets de décision sans les mettre aux voix. Les rapports correspondants de la Cinquième Commission sont publiés sous les cotes A/60/616 à A/60/625.

Également au titre du point 122 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », au paragraphe 9 de son rapport (A/60/609), la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de décision relatif aux questions dont l'examen est reporté

à une date ultérieure. Le projet de décision a été adopté par la Commission sans vote.

Je tiens à remercier les délégations de leur coopération et à les assurer que les changements effectués à la 36^e réunion officielle de la Cinquième Commission, qui s'est tenue ce soir, ont été dûment pris en compte et seront reflétés dans les projets de résolution dont l'Assemblée sera saisie ce soir.

Avant de terminer, je souhaiterais remercier à titre personnel l'Ambassadeur John Ashe, Président de la Cinquième Commission, pour la manière dont il nous a guidés dans notre travail. De plus, je souhaiterais remercier chaleureusement mes collègues du Bureau et tous mes autres collègues de la Cinquième Commission, avec lesquels le travail a toujours été une expérience vraiment agréable. À un certain moment, j'ai en fait pensé que cette expérience ne s'achèverait jamais. Je remercie également M. Rajat Saha, Président élu du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Je souhaiterais remercier tous ceux aux côtés desquels j'ai eu le privilège et l'honneur de m'asseoir à la tribune de la salle de conférence 3, pour leur agréable compagnie.

Enfin, en notre nom à tous, je souhaiterais exprimer mes profonds remerciements aux représentants du Secrétariat, et en particulier au Secrétariat de la Cinquième Commission – M. Movses Abelian, M^{me} Helene Thorup-Hayes et leur équipe –, pour leur appui.

Je vous souhaite à tous, chers collègues, ainsi qu'à vos familles, de merveilleuses fêtes et beaucoup de détente. Vous le méritez amplement. Encore une fois, bonnes fêtes; je vous verrai tous l'année prochaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous profitons en effet des fêtes, n'est-ce pas?

Point 121 de l'ordre du jour

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission (A/60/561)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/234).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 121 de l'ordre du jour.

Point 122 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/60/609)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 8 de son rapport et d'un projet de décision recommandé par la Commission au paragraphe 9 du même rapport.

Nous allons d'abord nous prononcer sur le projet de résolution et nous nous prononcerons sur le projet de décision à la fin de la séance. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/60/L.17.

Le projet de résolution est intitulé « Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/235).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 122 de l'ordre du jour.

Point 127 de l'ordre du jour**Plan des conférences****Rapport de la Cinquième Commission**
(A/60/601)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est pour le moment publié sous la cote A/C.5/60/L.21.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/236).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 127 de l'ordre du jour.

Point 128 de l'ordre du jour**Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies****Rapport de la Cinquième Commission**
(A/60/602)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est publié, pour le moment, sous la cote A/C.5/60/L.20.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/237).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 128 de l'ordre du jour.

Point 129 de l'ordre du jour**Gestion des ressources humaines****Rapport de la Cinquième Commission**
(A/60/603)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est publié, pour le moment, sous la cote A/C.5/60/L.23.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/238).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 129 de l'ordre du jour.

Point 132 de l'ordre du jour**Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne****Rapport de la Cinquième Commission**
(A/60/604)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est publié, pour le moment, sous la cote A/C.5/60/L.5.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Suite donnée aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne à l'issue de son audit de la gestion des commissions régionales ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/239).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 132 de l'ordre du jour.

Point 134 de l'ordre du jour

Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Rapport de la Cinquième Commission (A/60/605)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie de deux projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Les textes des deux projets de résolution sont publiés respectivement, pour le moment, sous les cotes A/C.5/60/L.15 et A/C.5/60/L.18.

Nous allons maintenant nous prononcer sur les deux projets de résolution.

Le projet de résolution I est intitulé « Deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 ».

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 60/240).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 ».

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 60/241).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 134 de l'ordre du jour.

Point 135 de l'ordre du jour

Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Rapport de la Cinquième Commission (A/60/606)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de deux projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Les textes des deux projets de résolution sont, pour le moment, respectivement publiés sous les cotes A.C.5/60/L.16 et A/C.5/60/L.19.

Nous allons maintenant nous prononcer sur les deux projets de résolution.

Le premier projet de résolution est intitulé « Deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 ».

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/242).

Le Président (*parle en anglais*) : Le second projet de résolution est intitulé « Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 ».

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/243).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 135 de l'ordre du jour.

Point 123 de l'ordre du jour (*suite*)

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Rapport de la Cinquième Commission (A/60/593 et A/60/593/Add.2)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va d'abord examiner le rapport de la Cinquième Commission contenu dans le document A/60/593. L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport et d'un projet de décision recommandé par la Commission au paragraphe 8 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution et sur le projet de décision.

Nous passons d'abord au projet de résolution, intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : Bureau des Nations Unies au Timor-Leste ».

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/244).

Le Président (*parle en anglais*) : La Cinquième Commission a adopté le projet de décision, intitulé « Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner le rapport de la Cinquième Commission publié sous la cote A/60/593/Add.2. L'Assemblée est saisie d'un projet de

résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution qui est intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 ». Ce projet de résolution comprend deux parties. La Partie A est intitulée « Montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2004-2005 ». La Partie B est intitulée « Estimation finale des recettes de l'exercice biennal 2004-2005 ».

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/245 A et B).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 123 de l'ordre du jour.

Point 124 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

Rapport de la Cinquième Commission (A/60/608)

Le Président (*parle en anglais*) : Le rapport de la Cinquième Commission figure, pour le moment, dans le document A/C.5/60/L.28 et n'est disponible qu'en anglais.

Étant donné l'heure tardive et le manque de temps pour traduire et publier le rapport de la Cinquième Commission sur la question, et en l'absence d'objection, l'Assemblée examinera le rapport en anglais seulement.

L'Assemblée est saisie de cinq projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 45 de son rapport.

Les textes des cinq projets de résolutions sont, pour le moment, respectivement publiés sous les cotes A/C.5/60/L.25, A/C.5/60/L.26, A/C.5/60/L.27, A/C.5/60/L.12 et A/C.5/60/L.13.

Nous allons maintenant nous prononcer sur les cinq projets de résolution.

Nous passons d'abord au projet de résolution I, intitulé « Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 ».

La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 60/246).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II intitulé « Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 », comprend trois parties. La Partie A est intitulée « Ouverture de crédits pour l'exercice biennal 2006-2007 ». La Partie B est intitulée « Prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2006-2007 ». La Partie C est intitulée « Exécution du budget pour l'année 2006 ».

La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 60/247 A-C).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution III est intitulé « Questions spéciales touchant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 ».

La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 60/248).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution IV est intitulé « Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2006-2007 ».

La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution IV est adopté (résolution 60/249).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution V est intitulé « Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2006-2007 ».

La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution V est adopté (résolution 60/250).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent intervenir au titre des explications de position sur les résolutions qui viennent d'être adoptées.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

L'accord auquel nous sommes parvenus ce soir est un bon résultat pour l'Organisation des Nations Unies. Nous avons un budget biennal assorti de ressources importantes et d'une mise en recouvrement pour un an, ce qui signifie que tous les États Membres doivent verser des contributions comme l'exige la Charte.

L'Union européenne participe activement aux négociations, et nous espérons avoir contribué à aplanir les divergences qui existaient. Le budget et les résolutions y relatives sont une combinaison des divers défis auxquels se heurte l'ONU, dont nombre ont été énoncés dans le Document final du Sommet. Nous avons récemment enregistré des modestes progrès dans la mise en œuvre de ce document. L'an prochain, l'Union européenne compte que de nouveaux progrès seront réalisés dans le cadre de notre collaboration pour nous acquitter de nos engagements.

La réforme de la gestion est une priorité pour nous tous, et le Sommet a fixé des échéances que nous devons respecter, de sorte que ces résultats devraient être disponibles lorsque nous examinerons la demande du Secrétaire général en vue d'obtenir les pouvoirs en matière de dépenses pour la seconde tranche prévue pour 2006.

Lors des discussions sur le paragraphe 3 de la résolution sur le crédit budgétaire, les négociateurs ont convenu de l'importance du budget qui permettra la continuité du fonctionnement de l'ONU, mais il a été également admis que la demande du Secrétaire général ne serait nullement examinée de façon automatique mais sur sa valeur propre.

L'Union européenne va continuer à travailler activement avec nos collègues l'année prochaine pour parvenir aux réformes requises et réaliser les progrès attendus de nous, conformément aux dispositions prises au Sommet. Nous ne doutons pas que l'Assemblée saura aller de l'avant sur ces questions

pour continuer à construire sur les bases que nous avons posées ce soir, et que par conséquent le budget dans son ensemble sera mis en œuvre comme nous l'avions espéré.

Monsieur le Président, s'il m'est permis de terminer sur une note personnelle, j'aimerais vous remercier non seulement du rôle de chef de file que vous avez joué sur cette question en particulier, mais aussi d'avoir renoncé à la possibilité de rentrer chez vous en Suède pour Noël afin de vous assurer de l'issue heureuse des négociations. Nous saluons ce choix et nous souhaitons à tous nos collègues de très bonnes fêtes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni pour ses vœux liés à la fête de Noël.

M. Neil (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Le Groupe des 77 et la Chine a approuvé l'adoption sans vote de la résolution sur le budget de l'exercice biennal 2006-2007 et de la résolution relative aux ouvertures de crédit correspondante. Toutefois, nous devons exprimer de graves préoccupations et des réserves importantes.

Premièrement, en ce qui concerne la forme, comme vous l'avez fréquemment dit vous-même, Monsieur le Président, les négociations et la prise de décisions à l'Organisation des Nations Unies devraient être menées dans le cadre d'un processus ouvert, transparent et inclusif. À cette fin, il existe des mécanismes établis, passant par la structure des commissions. Malheureusement, ce qui s'est produit dans le cas présent n'a pas été conforme aux normes élevées requises. Le processus a été mené dans un groupe fermé, à huis clos.

Nous reconnaissons l'ampleur des contraintes de délai et des pressions en vue de finaliser l'examen de l'ordre du jour, et surtout d'adopter un budget pour l'exercice biennal. C'était un objectif crucial, qui devait être rempli pour éviter de plonger l'Organisation dans une crise. Mais il devient malheureusement bien trop fréquent que les négociations et la prise de décisions aient lieu dans des groupes fermés.

Il faut que ces procédures changent; sans cela, l'intégrité des décisions prises par consensus sera contestable. Dans le cas présent, il y a eu un mécontentement considérable au sein du Groupe des 77

et la Chine devant le contournement de la Cinquième Commission pour la négociation du budget.

Deuxièmement, sur le fond, nous sommes heureux que nous soyons parvenus à un consensus sur un budget pour le prochain exercice biennal. D'après nous c'est un bon budget, et ceux qui ont pris part aux négociations ont contribué à un résultat satisfaisant. Le Groupe des 77 et la Chine a négocié de façon constructive et en toute bonne foi tout au long du processus en vue de parvenir à ce résultat, et a fait de nombreux compromis et des gestes pour tenir compte de la volonté d'autres parties.

Toutefois, nous devons exprimer nos plus graves réserves devant l'inclusion au paragraphe 3 de la résolution relative aux ouvertures de crédit d'un plafond de 950 millions de dollars sur les dépenses. Cela a en grande partie annulé le fruit de nos efforts, en réduisant dans les faits le budget de l'exercice biennal à un budget de six mois. C'est une véritable aberration dans notre dispositif budgétaire qu'un tel plafond de dépenses soit imposé au Secrétaire général. Ce qui motive cette mesure est pire encore, puisqu'il s'agit de faire pression sur les États Membres pour les forcer à agir, sous la menace de priver l'Organisation de fonds. Cela est contraire à l'esprit de la Charte, qui exige de la part des États Membres qu'ils s'acquittent de leurs obligations relatives au financement de l'ONU.

L'introduction de conditionnalités dans le système par le contrôle des cordons de la bourse est une tendance particulièrement troublante et regrettable. Comme il l'a toujours dit et démontré, le Groupe des 77 et la Chine appuie les réformes visant à améliorer la gestion et à accroître l'efficacité au sein du Secrétariat. Nos chefs de gouvernement ont promis leur soutien, et nos délégations s'emploient à remplir cet engagement. Nous ne serons pas toujours d'accord avec toutes les propositions, et nous continuerons à évaluer chaque proposition sur la base de ses mérites.

Malheureusement, une véritable épée de Damoclès a maintenant été placée au-dessus de nos têtes, sous la forme d'une menace pesant sur le financement de l'ONU, brandie par les plus gros contributeurs au budget. C'est pourquoi, à bien des égards, ceci est pour nous un jour triste.

Le Groupe des 77 et la Chine rejette les conditionnalités, et nous sommes contre l'imposition du plafond de dépenses au Secrétaire général. Mais nous étions confrontés à un choix très difficile. Nous

ne souhaitions pas prendre le risque de plonger l'Organisation dans une grave crise financière, ce qui aurait été le cas si aucun budget n'avait été adopté. Nous avons donc décidé de ne pas demander un vote sur l'imposition du plafond de dépenses, malgré notre vigoureuse objection.

Le Groupe des 77 et la Chine souhaite déclarer officiellement que nous considérons cette action comme une mesure exceptionnelle qui ne doit pas être traitée comme un précédent. Elle ne doit jamais se répéter. Nous tenons aussi à affirmer que nous nous attendons à ce que les Membres garantissent que les demandes de dépenses supplémentaires correspondant au solde du budget seront honorées lorsque le Secrétaire général en fera la demande à la mi-2006.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la délégation japonaise se félicite de l'adoption par consensus du budget de l'exercice biennal 2006-2007. Nous vous remercions de votre direction énergique dans les négociations qui ont abouti à l'adoption du budget par consensus. De nombreuses délégations ont participé activement aux négociations relatives au budget et ont apporté des contributions importantes.

À cet égard, je souhaite remercier l'Ambassadeur Sir Emyr Jones Parry, du Royaume-Uni, et l'Ambassadeur Stafford Neil, de la Jamaïque, Président du Groupe des 77 et la Chine, du rôle clef qu'ils ont joué.

Il n'a pas été facile d'incorporer dans le budget de l'exercice biennal les premiers résultats issus du Document final du Sommet. La position que ma délégation a adoptée tout au long de ce processus reflète notre profond attachement à la réforme de notre Organisation et notre conviction que nous devons y parvenir rapidement au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Nous comptons qu'au cours des six prochains mois environ nous réaliserons des progrès significatifs – comme il se doit – sur les questions relatives à la réforme de la gestion. Nos progrès devront être évalués et devront se refléter de façon adéquate dans la manière dont nous parvenons à une décision de l'Assemblée générale sur l'ajustement du budget. Pour garantir cela, il nous fallait un mécanisme qui améliorerait nos débats au début de l'année prochaine.

La solution de compromis à laquelle nous sommes parvenus pour un tel mécanisme est sans

précédent, et nous estimons qu'elle démontre la détermination collective de l'ensemble des Membres à entreprendre des réformes réelles.

Selon ma délégation, le paragraphe 3 de la résolution relative aux ouvertures de crédit signifie qu'il n'y aura pas d'approbation automatique des demandes du Secrétaire général en vue d'obtenir des pouvoirs en matière de dépense. Mais ce paragraphe 3 ne signifie pas non plus une conditionnalité permettant d'imposer une quelconque prise de décision relative au budget. Ma délégation estime plutôt que la solution de compromis constitue une preuve concrète de la ferme détermination des États Membres à réaliser, en toute bonne foi, la mise en œuvre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, comme nos dirigeants l'ont décidé au Sommet de septembre. Nous nous félicitons de l'adoption du budget, et nous avons l'intention de participer activement et de manière constructive à tous les débats sur la réforme qui se tiendront dès le début de l'année prochaine.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'est ralliée au consensus aujourd'hui en dépit de ses fortes réserves sur le processus qui a mené à l'accord sur le présent budget. Nous n'y avons consenti que parce que nous avons foi dans les idéaux que l'Organisation défend et parce que nous appuyons les efforts de réforme dans lesquels nous nous sommes lancés en septembre.

Toutefois, nous voudrions indiquer de la manière la plus claire qui soit qu'il ne faut pas croire que nous serons à nouveau en mesure d'appuyer une telle décision à l'avenir, car nous la considérons comme tout à fait exceptionnelle. Nous ne permettrons pas que le budget soit utilisé comme moyen de supprimer des mandats que nous appuyons mais qui ne s'inscrivent pas dans le cadre des décisions du sommet. Nous ne pensons pas qu'il soit possible de nous empêcher de faire en sorte que l'Organisation agisse dans l'intérêt tant des pays développés que des pays en développement.

Ce qui nous a véritablement persuadés est le fait que le Secrétaire général, lui-même, nous dit qu'il pouvait accepter ce budget, quoique ce soit avec une grande réticence de la part du Secrétariat. Nous nous sommes ralliés au consensus pour faire en sorte que l'ONU dispose d'un budget réaliste et de ressources prévisibles pour les années à venir. Cependant, en fixant des conditions pour les dépenses, nous n'avons

pas été à la hauteur de notre responsabilité. Nous sommes préoccupés par l'incidence que cette décision politique aura sur le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies.

Il y a une perception erronée du programme de réforme entrepris chez certains États Membres, qui pensent pouvoir forcer les autres à accepter leur vision de la réforme en recourant à des mesures coercitives. Cela est tout à fait déplorable et ne favorise pas un processus transparent ni un effort sincère en vue de l'adoption de mesures de réforme. L'Afrique du Sud appuie la réforme de l'ONU, mais nous croyons en l'égalité de tous ses États Membres, malgré nos différents niveaux de contribution aux ressources de l'Organisation.

Sur une note personnelle, Monsieur le Président, je voudrais vous adresser mes meilleurs vœux pour le peu qu'il reste de vos vacances. Je me réjouis de retourner voir mes petits-fils qui m'attendaient pendant tout ce temps.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent que l'Assemblée générale ait décidé aujourd'hui d'approuver les arrangements budgétaires qui vont permettre la poursuite des opérations et des activités de l'ONU, alors que les États Membres continueront de débattre de la mise en œuvre des réformes convenues lors du Sommet mondial de septembre 2005.

L'accord prévoit un budget de l'exercice biennal avec la mise en recouvrement de la première année, au cours de laquelle le Secrétaire général est autorisé à dépenser 950 millions de dollars, soit environ six mois de dépenses, en attendant une nouvelle décision de l'Assemblée générale. Cette décision dote l'ONU de suffisamment de ressources pour poursuivre ses activités, tout en soulignant la détermination collective des États Membres de faire en sorte que l'Organisation soit plus forte, plus efficace et plus responsable. Ces réformes sont, par conséquent, dans l'intérêt de chacun des États Membres.

L'accord d'aujourd'hui prévoit également la création d'un bureau de la déontologie doté des ressources appropriées pour entamer ses fonctions importantes, la conduite d'une évaluation externe indépendante du système d'audit et de contrôle de l'ONU afin de recenser les mesures qui permettront de renforcer cet important système, et la création d'un comité consultatif indépendant pour les questions

d'audit. Toutes ces décisions sont des réalisations déterminantes qui reflètent nos objectifs communs.

Les États-Unis sont également prêts à poursuivre les discussions avec nos collègues, ainsi qu'avec les représentants du Secrétariat, sur les meilleurs moyens de réaliser davantage de progrès sur les autres réformes décidées lors du Sommet, y compris un examen complet des mandats de l'ONU et une évaluation de ses ressources humaines et de ses règles budgétaires.

Il est clair que, dans six mois, nous pourrons évaluer les progrès de la réforme de la gestion et décider ensuite comment aborder la question des ressources financières pour le reste de l'année 2006. Nous avons la possibilité, reconnue par les négociateurs de la résolution, de ne pas nous associer au consensus sur la prochaine décision sur le budget.

Nous espérons sincèrement, bien entendu, que les progrès sur les mesures de réforme seront plus que suffisants pour nous permettre d'appuyer le prolongement du budget pour le reste de l'année 2006. Tous ces progrès renforceront l'Organisation et accroîtront sa crédibilité, lui permettant de mieux s'atteler aux priorités dont les États Membres sont convenus.

Les États-Unis comptent sur notre engagement collectif continu sur ces questions.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : Comme d'autres collègues, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir renoncé à passer Noël avec votre famille.

Je suis ravi de prendre la parole, ce soir, au nom du groupe CANZ, qui rassemble le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et qui, à l'évidence, accueille avec satisfaction le consensus qui vient d'être obtenu. Par souci de concision, toutefois, je voudrais simplement, à l'instar de Stafford Neil, indiquer officiellement que le Groupe CANZ souscrit aux déclarations faites par les représentants du Royaume-Uni – au nom de l'Union européenne –, du Japon et des États-Unis. Ils ont exprimé l'espoir que l'adoption du budget sera le signe d'un engagement fort et continu en faveur de la réforme et de la suite à donner aux engagements pris par nos dirigeants lors du Sommet. Dans cet esprit, il doit être clair, par conséquent, que le Groupe CANZ ne considère pas que sa décision sur le budget implique automatiquement un engagement ou

un accord de sa part sur les propositions de dépenses qui seront faites pour le restant de l'année 2006.

Je pourrais garder encore longtemps la parole et délivrer ce message de manière moins claire, mais afin que nous puissions rentrer chez nous, je m'en tiendrai là.

M. Iosifov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Dès le début des négociations, la Fédération de Russie a toujours prôné l'adoption d'un budget complet de l'ONU pour le prochain exercice biennal. L'adoption d'un budget pour la période 2006-2007 contribuerait aux efforts de l'Organisation visant à mettre en œuvre les réformes extrêmement importantes, y compris dans le domaine de la gestion, qui découlent des décisions prises lors du Sommet de 2005.

Nous insistons une fois encore sur l'urgence qu'il y a à poursuivre le processus de réforme afin d'améliorer et de renforcer la manière dont le Secrétariat rend compte aux États Membres.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : Maintenant que nous avons adopté le budget biennal de l'ONU sans recourir au vote, ma délégation, bien qu'elle souscrive pleinement aux observations faites par le Président du Groupe des 77 et la Chine, voudrait insister sur plusieurs aspects importants qui continueront d'orienter notre position vis-à-vis des questions budgétaires.

Premièrement, bien que nous appuyions la mise en œuvre rapide et complète des réformes convenues dans le document final de 2005 (résolution 60/1), nous ne pensons pas que le budget de l'ONU doive pour autant devenir l'otage de la mise en œuvre de ces réformes. À notre avis, l'ONU est bien plus importante que la réforme, et nous devons veiller toujours et ensemble à ce que l'Organisation dispose des fonds nécessaires pour s'acquitter honnêtement et objectivement de tous les mandats adoptés par ses États Membres.

Deuxièmement, la fixation d'un plafond sur les autorisations dont dispose le Secrétaire général pour procéder aux dépenses imputées au budget en 2006 ne se fait qu'exceptionnellement et ne doit pas constituer un précédent qui puisse être répété à quelque moment que ce soit à l'avenir.

Troisièmement, nous soulignons la nécessité de maintenir l'équilibre voulu entre les activités de

l'Assemblée générale, de la Cinquième Commission, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, du Comité du programme et de la coordination et des autres organes qui traitent des questions budgétaires et financières de l'ONU, pour ce qui est en particulier du processus de réforme.

Quatrièmement, nous comptons sur l'approbation, sans aucune réserve ou conditionnalité, de nouvelles autorisations de dépenses lorsque le Secrétaire général présentera ses demandes. Nous mettons en garde contre l'amalgame de ce pouvoir d'approbation des dépenses et des engagements pris à l'égard des propositions de réforme ou des progrès réalisés relativement à ces propositions – surtout en ce qui concerne l'examen des mandats, ce que nous ne devons pas considérer comme une mesure de réduction des dépenses, mais plutôt comme une mesure visant à améliorer l'efficacité et la validité de l'Organisation.

M^{me} Núñez Mordocho (Cuba) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, ma délégation appuie pleinement la déclaration faite par le Président du Groupe des 77.

Il y a quelques mois, lorsque nos chefs d'État et de gouvernement se sont réunis pour examiner la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, nous avons tous constaté la façon dont la réforme de l'Organisation a détourné l'examen de cette importante question. Malheureusement, l'ombre jeté par cet exercice perdure. Une fois de plus, la question de la réforme de l'Organisation a servi à détourner l'attention de l'examen et du débat intergouvernemental nécessaires des propositions du Secrétaire général concernant le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007, en fonction des desseins politiques du contributeur principal. L'Assemblée générale était tenue d'examiner ces propositions pour leur mérite intrinsèque, compte tenu du rôle qui est le sien dans la répartition des ressources nécessaires pour garantir la mise en œuvre intégrale de tous les mandats qu'elle a elle-même approuvés.

Ma délégation réitère que le processus de réforme n'a aucun lien avec le budget de l'Organisation et entamera, dans cet esprit, les négociations qui doivent se dérouler l'année prochaine, en espérant qu'elles se dérouleront dans un climat véritablement ouvert, participatif, transparent et démocratique.

Ma délégation a décidé de s'associer au consensus sur cette résolution par solidarité avec le Groupe des 77. Le processus déformé de négociations qui s'est développé ici en dehors des procédures établies pour les activités de la Cinquième Commission a exclu l'examen de rapports et de propositions importants. C'est pourquoi ma délégation se réserve le droit de revenir sur les questions qui n'ont pas été dûment examinées et sur lesquelles nous n'avons pas pris de mesures concrètes cette fois-ci.

Je voudrais mentionner brièvement le texte que nous venons d'adopter concernant les prévisions budgétaires révisées, en particulier celles se rapportant à la section 23, sur les droits de l'homme. Ma délégation réitère ses réserves quant à l'autorisation de postes dont les mandats n'ont pas été dûment approuvés par l'Assemblée générale, conformément aux paragraphes 4 et 5 du dispositif du projet de résolution A/C.5/60/L.25, qui vient d'être adopté. Ma délégation reviendra sur cette question en vue de négocier et d'adopter les descriptifs de programme en question, tant au Comité du programme et de la coordination qu'à l'Assemblée générale.

Pour ce qui est du paragraphe 11, nous voudrions signaler que toute la discrétion dont dispose le Secrétaire général en matière budgétaire doit s'accompagner de mécanismes clairs de responsabilité et d'obligation redditionnelle. Nous réaffirmons également le rôle de la Cinquième Commission, principal organe de l'Assemblée générale chargé des questions administratives et budgétaires. Nous veillerons, à l'avenir, au plein respect de ce principe.

Ma délégation voudrait terminer en signalant qu'elle veillera à ce que l'adoption de cette résolution ne serve pas ensuite de moyen de chantage contre l'Organisation. L'ONU ne saurait être à la merci des desseins politiques d'un seul pays. Elle doit répondre aux intérêts légitimes de tous ses États Membres.

M. Yáñez Pilgrim (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Ma délégation appuie la déclaration faite par le Représentant permanent de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Ces dernières semaines, nous avons encore une fois assisté à un processus de négociations qui a remis en question les principes fondamentaux de l'Organisation. Nous avons travaillé avec acharnement pour obtenir l'adoption d'un budget – une question qui devrait être examinée à un niveau essentiellement

technique par le biais de procédures qui donne à chaque État Membre la possibilité de définir ses priorités et ses intérêts.

Mais au contraire, nous avons participé à un processus dont les résultats ne refléteront que les intérêts de ceux qui, en raison de l'importance de leurs contributions, ont le sentiment d'être les propriétaires de l'Organisation et menacent de provoquer une crise financière si l'on ne tient pas compte de leurs exigences unilatérales. Ce type de procédures est devenu désormais la norme, ce qui fait de plus en plus de cette Organisation un instrument de contrôle à la disposition des pays les plus puissants.

Encore une fois, nous avons assisté à l'adoption d'une résolution que beaucoup décrivent, ou veulent décrire, comme étant le résultat d'un consensus. Rien n'est cependant plus loin de la réalité. Rappelons-nous la métaphore d'une Américaine, auteur célèbre, qui parlait de « l'effet Dracula », une référence faite à ce type d'accord qui ne peut être conclu que dans les ténèbres. Si les procédures s'étaient faites dans la transparence, le résultat aurait été bien différent.

Ma délégation réitère à nouveau sa réserve totale et complète à l'égard du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), qui n'a pour nous aucune validité juridique ni politique, car il n'entraîne aucune obligation et ne donne aucun mandat à la République. C'est pourquoi ma délégation exprime clairement son désaccord avec le premier alinéa du préambule et avec les paragraphes 5 et 13 du projet de résolution A/C.50/60/L.25.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 124 de l'ordre du jour.

Point 122 de l'ordre du jour (*suite*)

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/60/609)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission dans son rapport. Le texte du projet de décision est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/60/L.29.

Le projet de décision est intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure ». La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen de tous les rapports de la Cinquième Commission dont elle était saisie.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Nous sommes passés du 23 au 24 décembre; c'est la veille de Noël. À 10 h 30 hier, j'ai dit que j'espérais qu'au cours de la journée nous pourrions parvenir à une conclusion sur une question urgente et essentielle pour l'Organisation des Nations Unies : le budget de l'exercice biennal 2006-2007. J'ai dit qu'il nous fallait des conditions financières clairement établies sous-tendant nos travaux au cours des deux prochaines années.

Je tiens à remercier les membres pour le travail qu'ils ont fait – ceux qui ont œuvré à la Cinquième Commission, comme toujours jusqu'à la dernière minute avant les fêtes, comme, je me rappelle, durant les années où j'étais Représentant permanent – et, bien entendu, tous ceux qui ont contribué à permettre que nous adoptions le budget des deux prochaines années.

Je crois comprendre suite aux remarques qui ont été émises que des choix difficiles ont dû être faits tant sur le fond que sur la forme, où de graves contraintes de temps ont certainement joué un rôle. Nous avons à présent des fondements pour notre travail. Nous devons continuer notre travail habituel et, parallèlement, avec détermination, appliquer les décisions prises par nos dirigeants en septembre. Je continuerai, autant que possible, d'œuvrer de manière ouverte, transparente et inclusive, comme cela a été décidé au début de nos travaux. Il nous a également été demandé par nos dirigeants de produire des résultats de manière ouverte, transparente et inclusive.

Je parlerai peu, car j'ai déjà pris la parole ce matin. Mais je pense qu'en examinant ce qui s'est passé pendant l'automne, nous pouvons dire que nous avons accompli un grand nombre de choses. Nous nous sommes prononcés sur la Commission de consolidation de la paix; nous avons transformé le Fonds central autorenewable d'urgence en Fonds central

d'intervention d'urgence, avec des améliorations tant qualitatives que quantitatives. Nous avons adopté le Protocole facultatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé; et nous nous sommes prononcés sur le projet de résolution sur le VIH/sida, ouvrant la voie à une réunion de haut niveau importante l'année prochaine.

Mais un travail important et difficile nous attend. Il nous faut poursuivre nos travaux sur le Conseil des droits de l'homme. Dès le 11 janvier de l'année prochaine, nous aurons à continuer le suivi du développement et la réforme du Conseil économique et social. Nous avons beaucoup parlé ce soir du Secrétariat et des questions relatives à la réforme de la gestion. D'autres questions, y compris la réforme du Conseil de sécurité et la lutte contre le terrorisme, sont inscrites à l'ordre du jour.

Je suis convaincu que la contribution la plus précieuse et la plus concrète à la revitalisation de l'Assemblée générale sera l'application efficace du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1). À la lumière de notre travail et de nos expériences pendant l'automne, je suis plus que jamais convaincu de l'importance du renforcement du rôle et de la pertinence de l'Assemblée générale. Nous représentons toutes les nations et tous les peuples du monde. Ensemble – c'est peut-être le mot le plus important de la langue anglaise et, en effet, de toutes les langues représentées ici – nous devons réaffirmer le rôle central de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'Organisation des Nations Unies, comme l'ont exprimé nos dirigeants au cours de la réunion de septembre.

Ainsi, en ce moment, à la fin de notre saison de travail et au début des vacances de fin d'année, je remercie tous les membres du Secrétariat qui nous ont aidé dans nos travaux à l'Assemblée générale cet automne. Je remercie les Coprésidents des différentes consultations plénières, les Présidents des Commissions et les autres personnes qui ont travaillé avec acharnement en vue des résultats dont nous devrions être fiers.

Je remercie tous les représentants permanents des différentes missions et leurs équipes pour leur ardeur au travail et pour la qualité du travail accompli. Je remercie tout particulièrement les vice-présidents qui

m'ont aidé avec talent et loyauté à présider l'Assemblée générale.

J'ai essayé une blague sur mes collègues ce matin lorsque les représentants étaient réunis en Cinquième Commission. Elle n'a pas vraiment pris, mais je vais l'essayer à nouveau. Lorsque mon équipe préparait ma déclaration, ce qui est toujours une entreprise hasardeuse, elle a essayé de trouver des choses qui ont été accomplies en exactement 100 jours : c'était hier le centième jour suivant l'ouverture de la réunion au sommet. Elle a trouvé qu'il y avait au XIX^e siècle un empereur chinois qui avait lancé 100 jours de réforme au cours desquels il avait mis en œuvre de nombreux processus de réforme audacieux et ambitieux. Le seul problème fut que – et cela est sérieux – après 100 jours, sa tante, l'impératrice douairière, décida qu'elle en avait assez de lui et le mit en prison pour le restant de ses jours. J'espère qu'il n'en sera pas de même pour le Président de l'Assemblée.

Pour terminer, j'aimerais souhaiter à tous les membres et à leur famille une fin d'année remplie de joie et de paix et une nouvelle année prospère et

couronnée de succès. J'espère que nous aurons tous l'occasion de nous reposer et de recharger nos batteries dans les jours à venir. J'attends avec impatience d'accueillir à nouveau les membres en janvier pour poursuivre nos travaux avec une énergie, une détermination et, par dessus tout, une foi en l'Organisation renouvelées.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : Outre les questions d'organisation et les questions qu'il faudra examiner en application du Règlement intérieur, et compte tenu des questions que l'Assemblée générale a déjà examinées et sur lesquelles elle s'est prononcée, j'informe les membres que les points suivants seront maintenus à l'ordre du jour en vue d'être examinés pendant la soixantième session : les points 10, 12, 14, 15, 32, 40, 41, 44 à 46, 48 a), 49, 54 b), 55 a), 72, 73 a), 108, 112 a), c) et d), 114, 116 à 152, 154 et 160.

Sur ce, je souhaite à tous les membres de passer de bonnes fêtes.

La séance est levée à 0 h 15, le 24 décembre 2005.